



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Agressions de sapeurs-pompiers

Question au Gouvernement n° 671

Texte de la question

AGRESSIONS DE SAPEURS-POMPIERS

Mme la présidente . La parole est à M. Jean-Marie Fiévet.

M. Jean-Marie Fiévet . Ce samedi, à Évian-les-Bains, le sergent-chef Niccolo Scardi, sapeur-pompier volontaire de 38 ans, a été violemment percuté par un automobiliste engagé dans un rodéo urbain. Projeté sur plusieurs mètres, ce père de famille est dans un état critique et lutte encore pour sa vie. Il souffre d'un traumatisme crânien et d'un enfoncement thoracique.

À lui, à sa famille, à ses camarades du Sdis de Haute-Savoie, j'adresse, au nom de la représentation nationale, tous nos vœux de courage et de prompt rétablissement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, RN, SOC, Dem, HOR, LIOT et UDR.*) Que les pompiers de France soient remerciés pour leur courage.

Ce drame, aussi insupportable qu'inacceptable, illustre une réalité à laquelle nos territoires sont tristement confrontés : la multiplication des rodéos motorisés, organisés par des individus parfois multirécidivistes, voire mineurs, qui n'ont plus aucun respect ni pour la loi, ni pour la vie humaine. Samedi encore, l'auteur présumé, âgé de 19 ans et connu pour divers antécédents, conduisait sans permis, sous l'empire de l'alcool et de stupéfiants.

Monsieur le ministre de l'intérieur, combien faudra-t-il de blessés graves, de vies brisées et de familles endeuillées pour que l'on prenne enfin la mesure de la menace ? En tant qu'ancien officier sapeur-pompier, mais aussi en tant que citoyen inquiet, je souhaite savoir quelles mesures fermes, visibles et immédiates le gouvernement entend prendre pour éradiquer les rodéos urbains, protéger les forces de secours et garantir que les auteurs de tels actes soient condamnés à la hauteur de la gravité de leurs crimes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – M. Gérard Leseul applaudit également.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur.

M. Bruno Retailleau, ministre d'État, ministre de l'intérieur . Je connais votre attachement au corps des sapeurs-pompiers, dont vous êtes officier. J'ai déjà répondu à plusieurs questions sur ce sujet. Nos pensées vont au sergent-chef Niccolo Scardi et à sa famille, et nous espérons qu'il pourra se rétablir, malgré son état très grave.

Nous avons tous été révoltés par cette tentative de meurtre abjecte, qui oppose un voyou multirécidiviste à un sapeur-pompier volontairement engagé sur son temps libre pour porter secours à ceux qui en ont besoin. Il est probable que si ce voyou était un jour victime d'un accident, le sergent-chef Niccolo lui porterait secours pour lui sauver la vie.

M. Fabrice Brun . C'est vrai ! Bien dit !

M. Bruno Retailleau, *ministre d'État* . Il faut de la fermeté, notamment pénale, en matière de justice des mineurs. L'Assemblée y travaille avec l'examen prochain d'une proposition de loi visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents. Il faut rétablir de courtes peines, comme l'ont fait les Pays-Bas avec un certain nombre de résultats.

M. Julien Odoul . Marine Le Pen le propose depuis des années !

M. Bruno Retailleau, *ministre d'État* . En ce qui concerne les rodéos urbains, j'ai pris la décision d'uniformiser la doctrine pour l'ensemble du territoire par une instruction que je publierai dans les prochains jours et à laquelle nous avons travaillé ces derniers mois. Jusqu'à présent, deux doctrines coexistaient : l'une propre à la préfecture de police de Paris, selon laquelle la poursuite d'auteurs de faits devient possible quand certaines conditions sont remplies, notamment la présence de nombreuses personnes ; l'autre, s'appliquant au reste du territoire, selon laquelle la poursuite n'est pas possible. La nouvelle instruction sera claire : la doctrine de la préfecture de la police de Paris sera la seule appliquée, afin que les forces de l'ordre puissent engager des poursuites dans l'ensemble du territoire. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Fiévet](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 671

Rubrique : Crimes, délits et contraventions

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 mai 2025